



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-361

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DDT Hautes-Pyrenees / DIR

65-2023-12-21-00003 - Arrêté préfectoral portant approbation du document d'orientation du Système de Gestion de la Sécurité de l'ESF de Gavarnie (2 pages)

Page 3

DDT Hautes-Pyrenees

65-2023-12-21-00003

Arrêté préfectoral portant approbation du
document d'orientation du Système de Gestion
de la Sécurité de l'ESF de Gavarnie



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

**Arrêté préfectoral n° 65-2023-12-21-00003
portant approbation du document d'orientation
du Système de Gestion de la Sécurité de l'ESF de Gavarnie**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code du tourisme,
Vu le décret n°2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés,
Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif au Système de Gestion de la Sécurité,
Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON en qualité de préfet des Hautes-Pyrénées,
Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme,
Vu l'arrêté préfectoral n°65-2019-10-14-004 du 14 octobre 2019 portant approbation du SGS de l'ESF de Gavarnie,
Vu la demande d'approbation du document d'orientation du SGS présentée le 02 novembre 2023 par Monsieur Michel Bernat-Salles en tant que directeur de l'ESF de Gavarnie,
Vu l'accusé de réception de dépôt du SGS de l'ESF de Gavarnie émis par le STRMTG dans son courrier n°2023_406_BM du 8 novembre 2023,
Vu l'avis du STRMTG-BSO n°2023_492_FL du 05 décembre 2023,

Considérant la proposition de document d'orientation du SGS de l'ESF de Gavarnie dans la version 2 en date du 16 octobre 2023,

Considérant que la demande ne porte que sur l'intégration, au sein du document d'orientation, des obligations imposées par l'arrêté ministériel du 20 février 2023, relatif à la restriction de l'usage d'appareils mobiles pour certains personnels des systèmes de transport public guidé et des remontées mécaniques relevant du code du tourisme,

Considérant que cette proposition d'évolution du SGS permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 : Dispositions générales

Le document d'orientation du Système de Gestion de la Sécurité de l'ESF de Gavarnie dans la version 2 en date du 16 octobre 2023 est approuvé assorti des prescriptions mentionnées dans l'article 2.

Article 2 : La liste des documents mentionnés au I de l'article 2 de l'arrêté du 12 avril 2016 sera transmise au premier décembre de chaque année.

Article 3 : À chaque évolution significative susceptible d'avoir un impact sur son organisation, l'exploitant évalue la nécessité d'adapter son SGS et met en œuvre, le cas échéant, les procédures d'information ou d'autorisation prévues par l'arrêté du 12 avril 2016.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 65-2019-10-14-004 du 14 octobre 2019 portant approbation du SGS de l'ESF de Gavarnie est abrogé.

Article 5 : Délais et voies de recours

Cet arrêté est susceptible de recours contentieux devant le TA de Pau (cours Lyautey - BP 543 - 64010 Pau cedex) dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours contentieux peut-être déposé par voie dématérialisée auprès de la juridiction administrative « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».


Article 6 : Article d'exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- M le sous-préfet de l'arrondissement d'Argeles-Gazost ;
- Mme le maire de Gavarnie-Gèdre ;
- Monsieur le directeur de l'ESF de Gavarnie ;
- M le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale.

Fait à Tarbes,
Le 21 DEC. 2023

Le préfet


Le préfet
Jean SALOMON